

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 12 septembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille cinq, le douze septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Bellevue à St Guiraud, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie – Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric -

Absents excusés : M. RUIZ Jean-François - M. ASTIE Michel

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Ghibaut

Monsieur René Gomez est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
2 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

81-2005
Création d'un poste de directeur général des services et modification du tableau des effectifs

Monsieur L. Villaret, Président, explique que conformément aux diverses dispositions statutaires particulières relatives aux emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, la Communauté de communes peut créer un poste de directeur général des services chargé, sous l'autorité du Président, de diriger l'ensemble des services de l'EPCI et d'en coordonner l'organisation.

Le fonctionnaire nommé dans sa collectivité dans cet emploi fonctionnel est placé en position de détachement dans les conditions et suivant les règles statutaires prévues pour cette position dans son cadre d'emploi d'origine.

Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, accepte à la majorité avec 8 abstentions :

- De créer un poste de directeur général des services de la Communauté de communes et de modifier en conséquence le tableau des effectifs

Fait à Gignac, le 14 septembre 2005

Le Président

Louis Villaret